



ELECTION DES REPRESENTANTS DU PERSONNEL AU COMITE TECHNIQUE PARITAIRE DU CONSERVATOIRE DU LITTORAL

L'ensemble des personnels du Conservatoire est appelé à voter pour l'organisation syndicale de son choix. De cette consultation du 03 février 2009 sur sigle syndical, dépendra la représentation des personnels au CTPC¹ du Conservatoire, mais aussi la légitimité des syndicats pour porter la parole des agents au niveau ministériel, pour les trois années à venir.

VOTER POUR LA FSU LE 03 FEVRIER 2009:

C'est vous donner les moyens de faire entendre vos revendications.

C'est avoir un rôle d'acteur responsable.

C'est s'impliquer de façon critique et constructive dans les décisions.

C'est poursuivre le dialogue engagé avec l'administration.



LES ATOUTS DU SNE-FSU:



- Son implantation au Conservatoire dès la mise en place des instances paritaires, et au delà dans de nombreux services et opérateurs (établissements publics, ...) du MEEDDAT
- Ses valeurs, fondées sur le progrès social et une politique ambitieuse en faveur de l'Environnement,
- La richesse et la diversité de ses compétences,
- Sa force de travail, d'analyse et de propositions,
- Son fonctionnement structuré et profondément démocratique,
- La motivation, le dynamisme et la réactivité de ses militants,

Pour:

- Une défense efficace des intérêts de TOUS, quelle que soit la catégorie, le type de recrutement,
- Des résultats concrets.

Le SNE-FSU œuvre depuis près de 35 ans au sein des établissements du service public de l'Environnement. Nos militants, forts de leur expérience et de celle de notre syndicat, défendent au quotidien les personnels et leur outil de travail.

C'est avec une conviction et une détermination intactes que les équipes du SNE et de la FSU s'engageront à nouveau à vos côtés avec l'appui de vos suffrages.

A VOUS DE NOUS DONNER LES MOYENS DE POURSUIVRE L'ACTION DU SNE-FSU :

LE 03 FEVRIER, VOTEZ F.S.U.

¹ CTPC (Comité Technique Paritaire Central du Conservatoire) : instance de dialogue entre les représentants du personnel et de la direction. Examine les questions collectives de l'établissement : budget, organisation du travail (ARTT..), statut des personnels, organigramme, bilan social, prestations sociales...

⇒ Le SNE-FSU est un outil revendicatif et de défense de l'ensemble des agents du Service Public de l'Environnement.

⊃ Le SNE-FSU a sa liberté de pensée et d'actions. L'équité sociale et la solidarité sont des valeurs partagées par tous(tes) ses militant(e)s, contractuels ou fonctionnaires de toutes catégories, regroupés démocratiquement autour de ses valeurs. Le progrès social constitue un objectif fondamental du SNE-FSU.

→ Le SNE : Syndicat National de l'Environnement, est affilié à la FSU : Fédération Syndicale Unitaire.

A la pointe du combat depuis 1972, c'est le syndicat le plus expérimenté dans le monde de l'Environnement.

Le SNE-FSU est affilié à la Fédération Syndicale Unitaire (FSU), 1er syndicat de la Fonction Publique, où son indépendance naturelle peut s'exprimer librement. Loin des consignes nationales et corporatistes des grandes centrales de l'Equipement qui ont conquis le MEEDDAT, le SNE-FSU demeure le porte-voix sans concession d'une écologie moderne et durable.

PRESERVER L'ENVIRONNEMENT, PLUS QU'UN DEVOIR : UNE EXIGENCE

Le SNE-FSU est aussi un lieu de réflexion et de propositions sur les politiques de protection de l'Environnement et les choix de société qu'elles impliquent. Les valeurs de notre syndicat sont fondées sur le progrès social et une politique ambitieuse en faveur de l'Environnement.

Le SNE-FSU propose de réfléchir aux enjeux sociaux, environnementaux et économiques dans leur globalité en recherchant constamment la concrétisation de ses choix par des actions.

Dans un contexte où le service public est attaqué de toutes parts et où son existence même est clairement remise en cause, nous agissons plus que jamais pour défendre ses valeurs et ses missions.

A ce titre, le maintien du rôle et de l'intégrité des espaces protégés n'est jamais acquis et doit toujours être défendu. Les moyens n'ont pas augmenté à la mesure des nouvelles tâches confiées aux établissements et les conditions de

travail se sont dégradées continuellement depuis le début des années 2000. Aujourd'hui, au delà des objectifs d'acquisition foncière identifiés dans la stratégie à long terme, nous devons assumer de nouvelles charges de travail liées au rythme d'acquisition accru suite Grenelle de l'Environnement, l'intervention grandissante sur le Domaine Public Maritime, ... L'extension des sites dont le Conservatoire assume la responsabilité accroît également la charge en matière de gestion et ce dans un contexte de pressions toujours plus fortes sur le littoral. Il s'agit donc de faire face à ces évolutions de la mission du Conservatoire sans pour autant abandonner ce qui en a fait la spécificité et la réussite...

Face à ces défis que les agents devront relever, nous militons pour accroître les moyens en personnels, conserver les moyens financiers et techniques indispensables à la réalisation de nos missions dans des conditions de travail respectueuses des personnes.





LE SNE-FSU AU CONSERVATOIRE DU LITTORAL

- un taux de syndicalisation important,
- une section active et structurée,
- des représentants :
 - o dans toutes les instances paritaires (CTPC, CA², CCP³, CHS⁴)
 - o à tous les niveaux structurels du SNE-FSU, de la branche professionnelle au Conseil National
 - dans toutes les délégations du SNE-FSU chargées de la préparation et de la négociation des dossiers d'actualité,
- une diffusion rapide de l'information avec les flashs-info adressés par mail,
- une consultation régulière des personnels, une proximité d'échange avec eux,

Cette organisation porte ses fruits : malgré la dispersion géographique de ses représentants, la branche « Espaces Protégés » du SNE-FSU parle d'une seule voix et réussit à la faire entendre sur des dossiers capitaux auprès de la tutelle (Direction de l'Eau et la Biodiversité au ministère).

La branche "Espaces Protégés" du SNE-FSU est présente sur le terrain et sur tous les terrains.

Quelques exemples:

Référentiel métiers et statut des agents contractuels

L'implication forte des représentants du SNE-FSU a permis l'émergence d'un référentiel de 17 métiers type au Conservatoire. Ce document largement inspiré de la nomenclature des emplois types des Agences de l'Eau présente un double intérêt : d'une part en interne, il permet aux agents de bien définir les tâches qu'ils exercent et de mieux préciser les contours de leurs responsabilités et de leur autonomie de fonctionnement ; d'autre part il représente une étape incontournable dans la construction du statut des personnels contractuels de l'établissement.

A ce sujet, le SNE-FSU est en lien régulier avec la tutelle au niveau ministériel pour assurer l'émergence d'un statut commun aux agents du service public de l'Environnement.

Structuration des services

Pour que vous puissiez travailler dans un climat serein, votre situation professionnelle doit être clairement définie : votre rôle au Conservatoire, vos fonctions, vos responsabilités et celles qui relèvent de vos collègues méritent d'être précisés dans les schémas d'organisation chaque service. Au perspectives d'évolution des carrières au sein de l'établissement doivent aussi être envisageables; c'est l'un des objectifs des organigrammes cible. Ce chantier a été mené pour la majorité des délégations et services mais reste à réaliser pour d'autres. Les représentants du **SNE-FSU** poursuivront leur implication dans l'émergence de espace vital professionnel pour tous.

Suivi catégoriel (contractuels et fonctionnaires)

Le SNE-FSU suit avec ses syndicats partenaires du MEEDDAT la gestion des divers statuts du personnel (corps Environnement, Agriculture et Equipement, agents contractuels, nouveaux précaires...). Notre présence à la fois dans les CTP et dans les CAP nous permet de bien connaître les dossiers et de défendre vos intérêts au niveau collectif et individuel. Par ailleurs notre travail engagé depuis plusieurs années pour la revalorisation des agents contractuels commence à porter ses fruits : sensibilisation de l'administration (la gestion des contractuels est désormais une priorité de la DEB⁶), revalorisation des contrats. Mais notre objectif est d'aboutir à un vrai statut pour tous les agents contractuels des établissements de l'ex-MEDD et à la mise en place des CCP.

Ces dossiers sont complexes, et nous avons besoin de vous pour les mener à bien et assurer la prise en compte de vos droits quel que soit votre statut.

² CA (Conseil d'Administration): organe politique du Conservatoire

³ CCP (Commission Consultative Paritaire): examine les questions individuelles pour les agents contractuels

⁴ CHS (Comité d'Hygiène et Sécurité) : traite de l'hygiène et de la santé au travail





QU'EST-CE QU'UN CTP?

Un Comité Technique Paritaire (CTP) est une instance de dialogue où des représentants du personnel et des représentants de l'administration débattent et échangent sur les conditions de travail, l'organisation du travail,

Le Comité Technique Paritaire central du Conservatoire est composé de représentants du personnels (3 titulaires et 3 suppléants), élus pour une durée de 3 ans, et de représentants de la direction de l'établissement (3 titulaires et 3 suppléants). Le CTP est obligatoirement saisi et se prononce sur les questions et les projets de textes relatifs :

- A l'organisation et au fonctionnement général de l'établissement et de ses services ;
- Aux questions budgétaires (budget prévisionnel, décisions modificatives, ...);
- Aux conditions de travail, aux règles statutaires ;
- Aux problèmes d'hygiène et de sécurité, en lien avec le CHS;
- ➤ A l'évolution des effectifs et des qualifications ;
- ➤ Aux prestations sociales,....

(Source: décret n° 82-452 – version du 4 juillet 2007)

Il s'agit donc d'une instance de concertation sur l'ensemble des dispositions qui régissent votre vie professionnelle au quotidien (moyens financiers, humains et techniques, statuts, conditions de travail).

NOS REVENDICATIONS:

- Extension du statut des contractuels des agences de l'eau aux contractuels du Conservatoire, régime indemnitaire compris! C'est le chantier phare des prochains mois. Les agents contractuels du Conservatoire, quelque soit leur catégorie, méritent de bénéficier rapidement d'une meilleure gestion de leur carrière professionnelle, avec de réelles possibilités de mobilité, et de vraies perspectives d'augmentation de salaire. Il s'agit également de profiter de la construction du statut pour repenser le régime indemnitaire (primes de fonction, de rendement,...) en faveur de tous et en toute transparence. Pour ce faire, il faut en parallèle établir le bilan de ce statut « Agences », de façon à éviter les difficultés rencontrées lors de la mise en œuvre au sein de chaque Agence, et finaliser la mise en relation des missions et des grilles salariales pour l'ensemble du service public de l'environnement, favorable à la mobilité intra et inter établissements et services du MEEDDAT.
- Poursuivre la structuration et la professionnalisation de l'établissement : doter chaque service d'un schéma d'organisation, de fiches de postes identifiées, pour que le rôle de chacun soit bien défini et reconnu au sein de l'établissement. Au delà d'un fonctionnement interne facilité, il s'agit de valoriser les compétences de chacun pour améliorer le déroulement de carrière (mobilité, ...).
- ➤ Ouvrir le chantier sur les prestations sociales afin d'améliorer le niveau des prestations existant au Conservatoire et d'offrir à tous les agents du conservatoire ce qui existe dans les autres établissements du MEEDDAT,

LE 03 FEVRIER, POUR VOTER SNE-FSU, VOTEZ FSU !!!